

Extrait du El Correo

<http://www.elcorreo.eu.org/L-audition-de-l-ambassadeur-de-France-en-Argentine-a-l-etude-dans-l-affaire-Astiz>

# L'audition de l'ambassadeur de France en Argentine à l'étude dans l'affaire Astiz

- Notre Amérique - Terrorisme d'Etat - Plan Condor - Actualités -

Date de mise en ligne : mardi 28 octobre 2003

---

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

---

### **Por El Correo**

Paris, le 28 octobre 2003

La France étudie "les aspects juridiques" d'une demande d'audition de l'ambassadeur de France à Buenos Aires Francis Lott par la justice argentine dans l'affaire Astiz, a déclaré lundi le porte-parole du ministère des Affaires étrangères, Hervé Ladsous.

L'ex-capitaine Alfredo Astiz, dont la France demande l'extradition, est poursuivi pour divers crimes sous la dernière dictature et notamment la disparition des religieuses françaises Alice Domon et Leonie Duquet en 1976. Le juge argentin Sergio Torres a fait droit aux avocats d'Astiz, Silvia Otero Rella et Rodolfo Catinelli, qui défendent la thèse que des agents français ont participé à l'enlèvement.

"J'ai déjà eu l'occasion de souligner le caractère totalement infondé des allégations portant sur de quelconques compromissions de la France avec les services argentins responsables des disparitions durant la dictature", a ajouté M. Ladsous.

La comparution de l'ambassadeur de France, Francis Lott, interviendrait dans le cadre du dossier ESMA et non dans le cadre de la procédure d'extradition d'Astiz engagée à la demande de la France. Les avocats d'Astiz ont transmis au juge Torres un reportage de de Marie-Monique Robin sur la chaîne française Canal+, qui a fait grand bruit en Argentine il y a quelques semaines. Ce document affirmait que des conseillers militaires français avaient formé leurs homologues argentins à l'usage de la torture. Le reportage mentionnait également la présence d'un espion français, Bertrand de Perseval, qui "aurait participé à la disparition des deux religieuses".